



**DITES OUI
À UNE CHALEUR
DURABLE
ET MAÎTRISÉE**

LA VILLE DE PARIS VOUS ACCOMPAGNE
DANS LA RÉNOVATION GLOBALE DE VOTRE IMMEUBLE :
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, CONSEILS GRATUITS, SUBVENTIONS

WWW.ECORENOVONSPARIS.FR
TÉL. 01 58 51 90 20



Urbanis



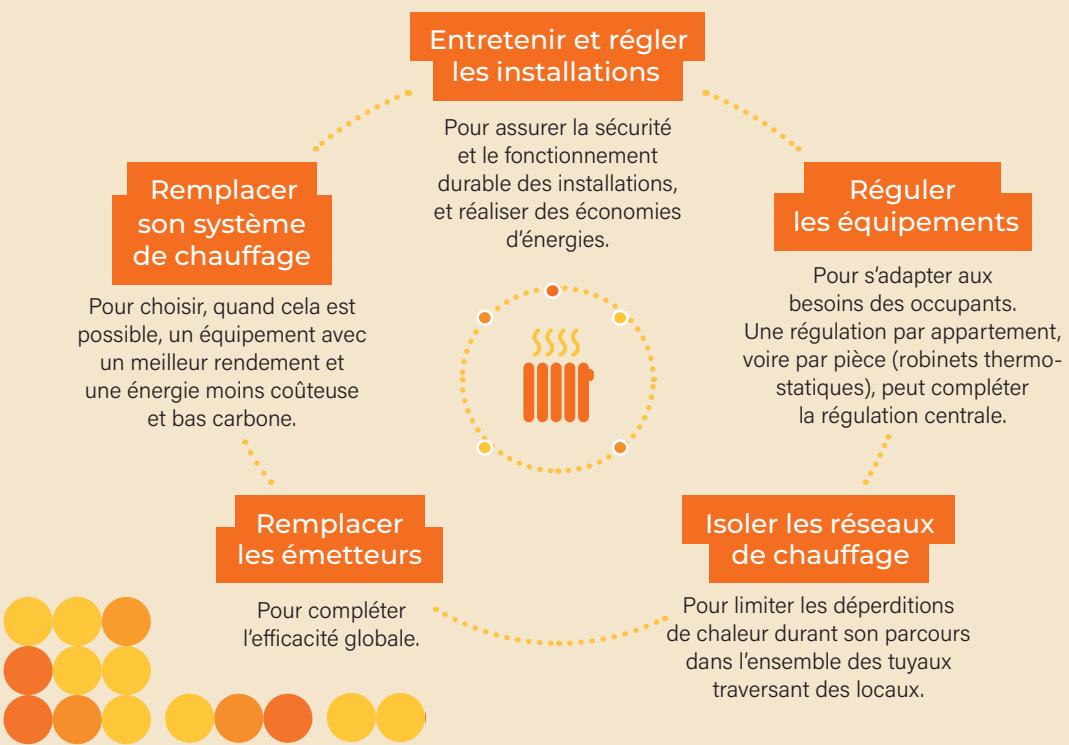
COMMENT INTERVENIR DURABLEMENT SUR SON SYSTÈME DE CHAUFFAGE ?

Pour consommer le moins possible, une chaudière doit être dimensionnée aux besoins de l'immeuble. Ainsi, si des interventions sur l'enveloppe thermique du bâtiment sont envisageables (isolation thermique par l'extérieur, isolation de la toiture ou des caves, changement des menuiseries...), elles doivent être définies avant d'étudier l'amélioration des systèmes (chauffage, eau chaude, ventilation). Les systèmes choisis seront ainsi adaptés aux nouveaux besoins du bâtiment, moins énergivore.

Pour engager cette approche globale, la première étape est la réalisation d'un diagnostic. Le **Diagnostic Technique**

Global (DTG), recommandé dans le cadre d'une rénovation globale, permet de répondre à l'obligation de réalisation d'un Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT) et de DPE collectif. Le DTG évalue l'état général du bâtiment et de ses équipements, identifie les travaux d'entretien nécessaires à la bonne conservation de l'immeuble et propose des solutions d'amélioration énergétique et environnementale.

Le DTG permet ainsi de définir un programme de travaux le plus adapté possible et évite la logique de rénovation techniquement segmentée avec des investissements au coup par coup - une stratégie économiquement inefficace.



POURQUOI AMÉLIORER SON MODE DE CHAUFFAGE ?

Le chauffage en copropriété : collectif ou individuel ?

Lorsqu'il est collectif, le système de chauffage et sa gestion sont centralisés. Cela représente un gain de temps et d'espace pour les occupants, souvent associé à des économies. Il permet également d'envisager des systèmes plus performants et utilisant des énergies renouvelables, comme le raccordement au réseau de chaleur urbain parisien ou l'installation de pompes à chaleur, par exemple.

La maîtrise des consommations énergétiques en collectif est désormais prévue par la loi sur la régulation des systèmes de chauffage et de refroidissement et l'individualisation des frais de chauffage.*

S'il comporte de nombreux avantages, passer d'un système individuel à un système collectif implique d'importants travaux.

*Voir « les mesures obligatoires », page ci-contre.

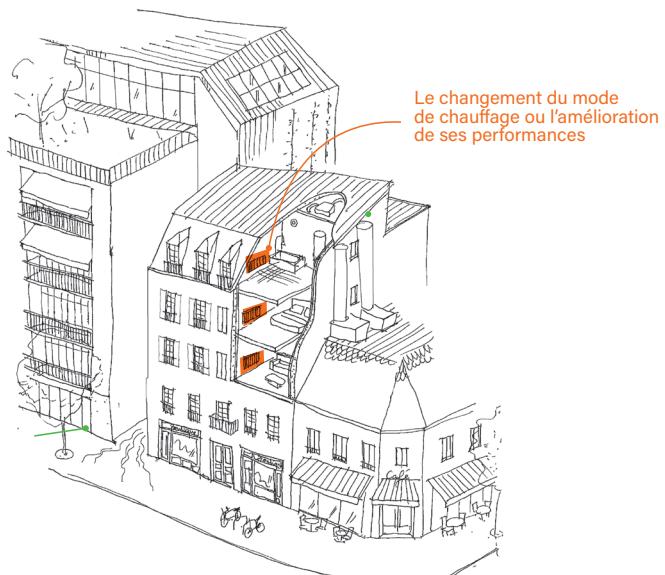
Maîtriser la chaleur pour optimiser ses consommations énergétiques et améliorer son confort thermique

Améliorer son mode de chauffage, qu'il soit collectif ou individuel, est un élément essentiel à prendre en compte dans un projet de rénovation énergétique mais aussi pour gagner en confort d'hiver.

Les raisons d'améliorer son système de production de chaleur sont nombreuses : surconsommation, coûts d'entretien, dysfonctionnements répétés (vétusté du système), évolution des prix de l'énergie, inconfort thermique, etc.

Les systèmes de chauffage connaissent des évolutions techniques significatives, notamment en matière d'efficacité et de régulation (chaudière à condensation), mais aussi en variété de types de dispositifs (chaudières biomasse, pompes à chaleur, réseau de chaleur urbain).

Il est donc possible aujourd'hui d'avoir un meilleur confort de chauffe tout en réduisant ses consommations d'énergie.



LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT VOS INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

RÉVISION ANNUELLE DES CHAUDIÈRES	CALORIFUGEAGE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID
Qu'est-ce que c'est ?	<p>L'entretien des chaudières est obligatoire et doit être effectué chaque année par un professionnel qualifié.</p> <p>Sa visite peut être prévue par un contrat d'exploitation.</p>
Qui est concerné ?	Toute chaufferie individuelle ou collective dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts.
Texte de référence	Décret n°2009-649 du 9 juin 2009 Arrêté du 15 septembre 2009

RÉGULATION DE LA TEMPÉRATURE DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT	L'INDIVIDUALISATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE
Qu'est-ce que c'est ?	Équiper les systèmes de chauffage et de refroidissement de dispositifs de régulation de la température permet de maîtriser ses consommations. En installant des thermostats, il est possible de maintenir une température constante dans un logement. Les robinets thermostatiques permettent d'ajuster les degrés pièce par pièce.
Qui est concerné ?	Tous les bâtiments tertiaires et résidentiels <u>collectifs</u> à partir du 1 ^{er} janvier 2027.
Texte de référence	Plan sobriété énergétique Décret n°2023-444 du 7 juin 2023

QUELS AVANTAGES À RÉNOVER VOTRE IMMEUBLE AVEC ÉCO-RÉNOVONS PARIS ?

Vous êtes copropriétaire à Paris ? La Ville de Paris a créé le programme Éco-rénovons Paris pour vous accompagner dans vos travaux de rénovation énergétique et environnementale.



Un accompagnement sur mesure, adapté à vos besoins

Un Assistant à Maîtrise d’Ouvrage vous aide gratuitement à :

- choisir les professionnels adaptés à votre projet et votre patrimoine ;
- mobiliser les aides financières pour votre projet ;
- répondre, en collaboration avec vos prestataires, aux questions techniques, juridiques et administratives soulevées tout au long de la conception du projet jusqu'à sa mise au vote en assemblée générale de copropriété et au paiement du solde des subventions à la fin du chantier.



Des aides financières pour votre projet

Votre copropriété peut bénéficier d'une **aide financière de la Ville de Paris** si elle réalise des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 15 % et en fonction de sa situation sociale.

Le montant de l'aide dépend du gain énergétique visé : plus il est important, plus le montant de l'aide est élevé.

Sous condition d'éligibilité à l'aide Eco-Rénovons Paris, des **primes supplémentaires** peuvent être allouées pour l'utilisation de matériaux renouvelables, recyclables ou biosourcés, pour l'**installation d'équipements d'énergie renouvelable et de récupération ou le raccordement au Réseau de Chaleur Urbain**, pour la création d'îlot de fraîcheur (désimperméabilisation, végétalisation, gestion durable des eaux de pluie, etc.), pour la gestion des déchets, ou encore pour l'obtention d'un label BBC rénovation.

Cette aide est cumulable avec le dispositif **MaPrimeRénov'**, accessible à partir de 35 % de gain énergétique.

Les propriétaires occupants les plus modestes peuvent bénéficier d'**aides individuelles complémentaires** proposées par la Ville de Paris et l'Anah.



Je suis missionné·e par la Ville de Paris pour vous apporter un conseil neutre et gratuit tout au long de votre projet.



OPTIMISEZ LES GAINS DE VOTRE PROJET EN RENÉGOCIANT LE CONTRAT D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE COLLECTIF

Le contrat d'exploitation

Le contrat d'exploitation a pour but de garantir la bonne gestion et l'entretien des installations collectives de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Il existe plusieurs types de contrats incluant tout ou partie des postes suivants :

- P1 fourniture d'énergie ou de combustible ;
- P2 maintenance et petit entretien (contrat de base obligatoire) ;
- P3 gros entretien et renouvellement des matériels (garantie totale) ;
- P4 financement de gros travaux de rénovation.

La renégociation du contrat

Renégocier son contrat d'entretien peut permettre de réaliser des économies importantes. Des professionnels peuvent vous aider à vous orienter vers le choix des prestations nécessaires à l'entretien ainsi que sur le type de contrat à souscrire en fonction des caractéristiques des installations.

Il est conseillé de préparer cette négociation en amont de la fin de contrat afin de prévoir le temps nécessaire à la rédaction du cahier des charges, la consultation et la rédaction du nouveau contrat.



Pensez à rassembler les documents et données utiles (contrat en cours, historique des interventions et incidents, factures) et vérifier l'échéance de votre contrat en cours avant de consulter votre conseiller.



**Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement gratuit et d'aides financières pour réaliser une rénovation globale ?
Inscrivez-vous sur www.coachcopro.com**



ecorenovonsparis.fr